

CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUIN 2017

2017.022 : VALIDATION DE LA CHARTE AGRICOLE DU PAYS D'ARLES

Nombre de conseillers
en exercice : 37 sièges

Suffrages:
26 présents dont
Suppléants : 4
Absents : 15
Procurations : 2
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur David GRZYB, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant),

TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE,

CCVBA : Monsieur René FONTES, Madame Pascale LICARI, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Gilles AYME, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEXIER, Monsieur Guy CORREARD,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Madame Alice ROGGIERO, Monsieur Guy FRUSTIE,

Avaient donné procuration :

Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Joël SUPPO

Madame Pascale ALBERTOS est désignée secrétaire de la séance

.....

Rapporteur : Monsieur Christian CHASSON



Vu, la délibération n°2012.035 du Comité syndical du 10 juillet 2012 portant engagement du territoire dans l'élaboration d'une Charte agricole ;

Vu, la délibération 2016.025 du Comité syndical du syndicat Mixte du Pays d'Arles du 27 juillet 2016 portant autorisation de demande de financement pour l'animation de la Charte agricole et l'engagement dans un projet alimentaire territorial ;

Considérant l'investissement du Syndicat mixte du Pays d'Arles dans l'élaboration à l'échelle du Pays d'Arles d'une Charte Agricole ;

Considérant le pilotage global de la question agricole en Pays d'Arles par la Commission agricole du Pays d'Arles constituée de 12 élus représentant les 3 intercommunalités depuis mars 2016 ;

Considérant l'ambition des élus du Pays d'Arles, au travers du volet agricole du projet de territoire du Pays d'Arles, de confirmer des orientations et de prioriser les actions structurantes à soutenir ;

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles propose la validation de la Charte agricole du Pays d'Arles.

Le contexte

La réalisation d'une Charte Agricole a été souhaitée par les élus du Pays d'Arles afin de définir une stratégie de soutien à ce secteur primordial en Pays d'Arles, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur le plan du patrimoine naturel et culturel. La priorité est donnée au soutien à l'ensemble des agricultures du territoire.

De nombreuses stratégies et actions sous maîtrises d'ouvrage publiques et privées existant déjà sur le territoire, il s'est agi de les identifier, les valoriser et les mettre en dynamique autour d'une stratégie globale à l'échelle du Pays.

Les objectifs de la Charte agricole

- Partager des constats et les enjeux du secteur agricole à l'échelle du Pays d'Arles
- Rendre lisibles les stratégies, les initiatives publiques et privées, les soutiens et les ressources (acteurs, outils, financements...) déjà apportés à ce secteur sur le territoire
- Favoriser la mise en réseaux des initiatives et des acteurs à l'échelle du Pays et au-delà, pour enrichir les dynamiques et les consolider
- Fixer les ambitions du territoire en matière agricole et articuler les stratégies et les actions autour des grands projets et équipements structurants du territoire, inscrits au projet de territoire,
- Disposer d'un document support pour l'élaboration et le suivi de documents cadres, stratégies ou actions dans le domaine agricole : projets de territoire, SCOT, schéma de développement économique et pour la construction des outils de financement coordonnés par le Pays : CRET, Contrat de ruralité, LEADER...

2 documents sont réalisés :

- la Charte agricole, soumise à la validation des élus du Pays d'Arles, qui expose la stratégie et les orientations,
- La déclinaison opérationnelle de la Charte, constituée par le volet « agriculture » du projet de territoire en cours de finalisation.

Axes de la Charte agricole

La stratégie déclinée dans la Charte agricole : « **Le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain** »

AXE 1. Soutenir la diversification des débouchés commerciaux en circuits longs et en circuits courts pour toutes les agricultures, afin de favoriser un modèle économique pérenne, basé sur la qualité, pourvoyeur d'emplois locaux.

AXE 2. Accompagner la montée en qualité des pratiques et des productions pour renforcer le positionnement du territoire et développer une offre qualitative pour tous les consommateurs.

AXE 3. Optimiser des ressources productives du territoire pour pérenniser le secteur agricole (foncier, eau, emploi)

En transversal :

- Le positionnement du territoire sur la qualité
- L'incitation forte aux dynamiques collectives
- Le soutien aux différentes agricultures du Pays d'Arles
- La contribution à la transition énergétique et écologique du territoire.

La Charte agricole du Pays d'Arles est annexée à la présente délibération.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **VALIDER** le document présentant la Charte agricole du Pays d'Arles ;
- 2° **AUTORISER** la signature de la Charte agricole et désigner Monsieur le Président ou son représentant ;
- 3° - **CONFIRMER** la Commission agricole pour assurer le pilotage et le suivi des travaux de la Charte.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex